Montréal

# AVIS PUBLIC
# ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

---

**Avis est donné que le conseil d'agglomération, à son assemblée du 30 mars 2017, a adopté le règlement suivant**

**RCG 17-013** **Règlement autorisant un emprunt de 112 872 000 $ afin de financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique**

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 6 juillet 2017. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Fait à Montréal, le 13 juillet 2017

Le greffier de la Ville,
M$^{e}$ Yves Saindon